

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL309

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« prud'homal »,

le mot :

« prud'homme »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.